

Québec, le 30 septembre 2013

Monsieur Louis Dumoulin
Président
Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste
399, rue St-Joseph Est
Québec (Québec) G1K 8E2

Objet : Votre demande d'un siège au Comité de vigilance des activités portuaires
du Port de Québec

Monsieur,

Je réponds à votre demande datée du 28 juin dernier concernant la présence d'un membre de votre conseil de quartier au Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec.

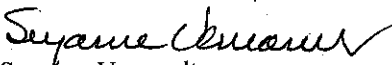
Votre demande a été soumise pour discussion lors de la dernière rencontre du Comité de vigilance qui s'est tenue le jeudi 12 septembre.

J'ai convenu de respecter, pour le présent mandat du Comité, le cadre de fonctionnement soumis par le bureau de la Ministre Madame Agnès Maltais, qui identifie, entre autre, les groupes de participation citoyenne au sein du Comité de vigilance. Il s'agit donc de six conseils de quartier représentés plus une représentante de l'Initiative citoyenne des activités du Port de Québec.

Il sera possible sous peu pour toute la population de consulter un site Internet dans lequel seront déposés tous les documents relatifs aux travaux du Comité. Nous vous informerons dès sa mise en service.

Je joins à cette correspondance le mandat et la mission du Comité de vigilance des opérations portuaires du Port de Québec pour votre information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.


Suzahne Verreault
Présidente
Comité de vigilance des opérations portuaires
du Port de Québec

P.j.
cc. Mme Johanne Corneau
Secrétariat de la Capitale-nationale

Comité de vigilance des activités portuaires dans les quartiers Vieux-Limoilou, Saint-Roch, Maizeret, Lairer, Vieux-Moulin et Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire

1. Description générale

Le Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec est formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues de groupes ou d'associations représentatifs des acteurs touchés par les activités portuaires. Le Comité propose des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il est, de plus, un lieu d'échange d'informations et de données en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Finalement, le Comité informe la population afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens de la ville de Québec.

2. Objectifs

Le Comité de vigilance des activités portuaires est consultatif. Ses objectifs sont de :

- vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques en ce domaine;
- rendre compte à la population de ses activités par un rapport annuel;
- faire des recommandations sur l'intégration environnementale des équipements dans le milieu et le voisinage;
- proposer des recommandations sur les améliorations à apporter aux activités et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs dans le but de les supprimer au maximum.

3. Tâches

Les tâches des membres du Comité de vigilance sont de :

- prendre connaissance de l'information disponible, ou nécessaire à la prise de décision, sur les activités commerciales du Port de Québec;
- examiner les études et les dossiers pour donner leur avis sur les impacts du site et sur les modalités d'opération;
- donner des opinions et des recommandations sur les pratiques environnementales du Port de Québec;
- relayer les renseignements obtenus auprès de leurs concitoyens, des représentants des organismes qu'ils représentent, dans les secteurs d'activités où ils œuvrent.

4. Composition

Le Comité de vigilance vise à permettre les échanges entre l'administration portuaire, la Ville de Québec et les citoyens concernés. Pour ce faire, le Comité rassemble des représentants des citoyens, notamment des résidents du voisinage, des gestionnaires municipaux, des groupes environnementaux, des intervenants du secteur de la santé et des gens d'affaires. La composition du Comité se veut refléter les caractéristiques de la population touchée par les activités portuaires. Cette représentativité des catégories socioéconomiques permet d'assurer une bonne diffusion de l'information, une expression diversifiée d'opinions, la richesse des points de vue lors des échanges et une évaluation plus objective des problèmes soulevés. La présence d'un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi que d'un représentant de la direction de la Santé publique permet également au Comité d'avoir accès à des données scientifiques essentielles à ses travaux. Une personne représentant le Secrétariat à la Capitale-Nationale sera désignée afin de soutenir de façon logistique les travaux du Comité.

La composition recherchée pour le Comité est la suivante :

Représentants des citoyens du voisinage (6)

- citoyen du conseil de quartier du Vieux-Limoilou (1)
- citoyen du conseil de quartier de Maizerets (1)
- citoyen du conseil de quartier de Lairet (1)
- citoyen du conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire (1)
- citoyen du conseil de quartier du Vieux-Moulin (1)
- citoyen du conseil de quartier Saint-Roch (1)
- citoyen représentant de la ville de Lévis (1)

Représentants des groupes environnementaux (2)

- un représentant désigné par le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale
- un représentant désigné par le groupe Vigilance Port de Québec

Représentants du Conseil municipal de Québec

- la ou le président-e de l'arrondissement La Cité-Limoilou (1)
- un élu de la Ville de Québec (1)

Représentant de la Ville de Québec

- Service de l'environnement - Ville de Québec (1)

Représentant de la Santé publique (1)

Représentant de l'Administration portuaire de Québec (1)

Représentant du Secrétariat de la Capitale-Nationale (1)

Représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (1)

Représentant du comité de relation avec la communauté du Port de Québec (1)

Au besoin, d'autres experts et personnes-ressources (ex. : le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs) pourront aussi être invités pour apporter des renseignements sur des sujets précis et pour répondre aux questions des participants.

5. Fonctionnement

Les règles de fonctionnement qui suivent définissent les modalités de l'accès aux informations, de déroulement des rencontres, ainsi que les activités de communication et les moyens techniques accessibles au Comité. Ces règles sont souples afin que les participants puissent les adapter en fonction de la vision de leur rôle. Ces règles sont les suivantes :

lors de ses réunions, le Comité peut inviter les personnes ou les groupes qu'il juge appropriés;

le Comité détermine ses règles de fonctionnement;

le Comité tiendra annuellement une assemblée publique afin d'offrir de l'information au plus grand nombre de citoyens selon un rythme qu'il déterminera;

les membres du Comité de vigilance peuvent désigner une personne pour les remplacer aux rencontres lorsqu'ils doivent s'absenter. Cette personne doit provenir du même milieu ou organisme que le membre régulier (selon la catégorie de représentation). Les membres verront à transmettre les informations pertinentes aux travaux du Comité à leur substitut;

le Comité peut inviter ou demander de rencontrer toute entreprise ou tout organisme qu'il juge approprié;

la présidence du Comité est assurée par le ou la président-e de l'arrondissement La Cité—Limoilou;

la personne désignée comme représentant par le Secrétariat de la Capitale-Nationale est chargée du secrétariat et du support logistique du Comité;

des documents techniques, vulgarisés et courts servent comme base des échanges et des discussions;

la fréquence des rencontres et leur déroulement sont déterminés par les besoins d'information des membres et la disponibilité des renseignements demandés. Il doit y avoir au moins 4 rencontres par année;

un compte rendu est rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres du Comité pour commentaires et acceptation. Ce compte rendu est par la suite publié sur le site internet du Comité;

les réunions du Comité se tiennent autant que possible dans les locaux de la Ville de Québec;

les sujets de discussion lors des rencontres sont approuvés ou déterminés par les membres du Comité;

les travaux du Comité peuvent être publicisés afin de permettre à la population d'en suivre l'évolution et d'obtenir les renseignements disponibles sur l'activité portuaire à Québec;

la composition et le mandat du Comité devront faire l'objet d'une évaluation après 18 mois d'activité.